



Parlement Jurassien  
Groupe parlementaire socialiste

Motion 1171/KL

## **Augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque sur le territoire cantonal / Développement**

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Ministres  
Chers collègues,

Le temps est précieux, cette expression est particulièrement significative lorsqu'elle évoque les minutes qui s'égrènent entre un arrêt cardiaque et sa prise en charge. Chaque minute passée sans tentative de réanimation diminue les chances de survie de 10 %.

La réalisation efficace et précoce de chaque étape de la chaîne de survie est un facteur prépondérant dans la réussite d'une prise en charge d'arrêt cardiaque.

Mais alors que faire si l'on se retrouve témoin involontaire d'une situation de détresse cardiaque ? La simple évocation du sujet éveille un petit doute en chacun de nous. Certains diront qu'ils seraient incapables de réagir, d'autres qu'ils auraient peur de mal agir.

Pourtant, il est urgent et impératif d'intervenir, d'où la nécessité et l'importance de la formation et de l'information.

Nous sommes conscients que certaines formations existent déjà et sensibilisent une partie de la population aux techniques de réanimation. Par exemple, le cours suivi par les candidats au permis de conduire. Toutefois, nous sommes convaincus de la nécessité de développer cette offre.

Un apprentissage régulier et répété permet d'acquérir des réflexes que l'on saura mobiliser même dans une situation de grand stress. Le parcours scolaire serait un terrain idéal pour initier dès l'enfance aux éléments principaux de la réanimation. Des formations sont données dans certaines écoles, par exemple à l'occasion d'une semaine hors cadre. Les retours sont à chaque fois très positifs, tant du côté des élèves, des parents que des enseignants. Les enfants sont très réceptifs et impliqués dans ce type de cours modulables et adaptés à chaque tranche d'âge.

Pour la population adulte, en dehors des personnes initiées dans le cadre professionnel ou de certains loisirs, la formation repose essentiellement sur une base volontaire. Mais il n'existe, actuellement, aucun registre ni liste des personnes formées dans le canton.

La création d'un réseau de premiers répondants permettrait de regrouper l'ensemble de ces personnes certifiées et disposées à intervenir le cas échéant. L'organisation d'un tel réseau permettrait d'offrir une prise en charge précoce, organisée et coordonnée. En tant que premier répondant, intervenir n'est jamais obligatoire et l'intérêt est donc grand d'avoir un réseau étoffé.

Cette notion de réseau m'amène à un aspect essentiel dans le fonctionnement de la chaîne de survie : la coordination des actions. Les moyens de communication à notre disposition aujourd'hui sont considérables, nous devons exploiter leur potentiel pour renforcer cette coordination.

Le Tessin utilise depuis plusieurs années une application téléphonique. Un appel au 144 déclenche automatiquement l'alerte des premiers répondants. La même application recense également l'emplacement de tous les défibrillateurs et peut transmettre l'adresse de l'appareil le plus proche.

L'accès à un défibrillateur est un autre élément fondamental dans le succès d'une réanimation cardiaque. Si le massage cardiaque permet d'entretenir un certain temps la fonction mécanique du cœur, le défibrillateur est indispensable pour récupérer un rythme cardiaque. Et une fois encore, la rapidité de l'action sera un facteur favorable.

Dans son intervention en février 2010 au sujet d'une motion demandant l'installation de défibrillateurs, le ministre M. Receveur, relevait à juste titre, je cite « on peut souligner qu'il est surtout essentiel que des personnes formées puissent être rapidement sollicitées pour l'utilisation de ces appareils afin d'en améliorer les performances » fin de citation. Il relevait aussi, je cite à nouveau «qu'il ne suffit pas de de poser des défibrillateurs à des endroits stratégiques mais qu'une formation aux premiers secours des personnes habitant ou travaillant dans leur environnement est des plus souhaitables » fin de citation. Cette motion avait été acceptée sous forme de postulat.

Le canton du Jura compte déjà un peu plus de 90 défibrillateurs, un nombre intéressant certes, mais plus des deux tiers sont dans des locaux privés et ne sont pas accessibles en permanence. De ce fait, ils sont pour l'instant trop rarement utilisés avant l'arrivée des secours médicalisés.

En 2010, le gouvernement avait relevé l'importance qu'il accordait à la formation. Pour l'instant, la concrétisation n'a pas franchi le stade théorique. La motion qui vous est proposée est de passer à la réalisation pratique : l'augmentation du taux de survie en cas d'arrêt cardiaque passe par le renforcement des différents maillons de la chaîne de survie et par leur coordination efficace.

J'espère vivement que ces histoires de cœur ne vous laisseront pas insensibles et que vous soutiendrez cette motion.

Merci de votre attention

Katia Lehmann